



, C'EST LE SYNDICAT QUI SE BAT ET QUI PROPOSE,
QUI PORTE HAUT L'AMBITION DU SERVICE PUBLIC ET DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

Le 6 décembre 2018, je vote CGT !

STATUT !

CONDITIONS DE TRAVAIL !

JOURNÉE DE CARENCE !

RÉMUNÉRATIONS !

ET POURQUOI PAS DEMAIN LES CONGÉS PAYÉS ?

**FACE À CES ATTAQUES, LA CGT EST UN VÉRITABLE
BOUCLIER DE PROTECTION DES CONQUÊTES SOCIALES**

- La CGT est la **première organisation syndicale** dans la fonction publique, présente sur l'ensemble du territoire dans les trois versants de la fonction publique.
- La **CGT**, c'est aussi une organisation interprofessionnelle implantée dans tous les secteurs professionnels, du public et du privé. Elle fonde son action sur la **solidarité entre travailleurs, la recherche de l'unité syndicale, pour défendre les conquêtes sociales et gagner de nouveaux droits.**
- La **CGT** a été un acteur décisif de la construction du Statut des fonctionnaires, cette grande avancée démocratique que nous, agents de la fonction publique, continuons chaque jour de faire vivre en dépit des attaques portées.



**L'INFO. de
service**

POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE VOTER LE 6 DÉCEMBRE ?

C'est un rendez-vous de la démocratie sociale dans la fonction publique, **un moment d'expression pour les agents**, dans le contexte national et local : austérité, suppression d'emplois, dégradation des conditions de travail, conséquences des réformes des collectivités, remise en cause des acquis locaux (temps de travail, congés, régime indemnitaire...).



POUR QUELLES INSTANCES VOTE-T-ON LE 6 DÉCEMBRE 2018 ?

Plus de 5 millions d'agents titulaires et non titulaires de la fonction publique seront appelés à élire leurs représentants dans différentes instances.

Mais quelles sont-elles et à quoi servent-elles ?

- **Les comités techniques (CT)** rendent un avis sur les projets d'organisation des services (modification d'organigramme, transferts de compétences par exemple) et les questions collectives relatives au personnel (régime indemnitaire, organisation du temps de travail...).
- **Les commissions administratives paritaires (CAP)** rendent un avis sur les questions individuelles ayant trait à la carrière des titulaires (promotion et discipline notamment).
- **Les commissions consultatives paritaires (CCP)** sont l'équivalent des CAP pour les non-titulaires.
- Le nombre de représentants de chaque syndicat au **Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)** découle des résultats au CT.

LES RÉSULTATS POUR LES COMITÉS TECHNIQUES DÉTERMINENT LA REPRÉSENTATIVITÉ DES SYNDICATS

- Dans la collectivité, et donc la possibilité de négocier des avantages sociaux pour les agents.
- Sur le plan national (par l'addition des résultats locaux) déterminant ainsi le poids des syndicats dans les instances nationales (conseil commun de la fonction publique, conseil supérieur de la fonction publique territoriale, centre national de la fonction publique territoriale pour la formation professionnelle) et la possibilité pour eux de mener des négociations avec le ministère en charge de la fonction publique...

AVEC CES ÉLECTIONS, NOUS DÉCIDONS DONC QUELS SONT LES SYNDICATS QUI VONT PORTER NOTRE VOIX DANS LA COLLECTIVITÉ ET AU NIVEAU NATIONAL.

EXTRAIT DES STATUTS DE LA CGT

...Par son analyse, ses propositions et son action, la CGT agit pour que prévalent dans la société les idéaux de liberté, d'égalité, de justice, de laïcité, de fraternité et de solidarité. Elle se bat pour que ces idéaux se traduisent dans des garanties individuelles et collectives : le droit à la formation, à l'emploi, à la protection sociale, les moyens de vivre dignement au travail, dans la famille et dans la collectivité, la liberté d'opinion et d'expression, d'action syndicale, de grève et d'intervention dans la vie sociale et économique, à l'entreprise comme dans la société...

6 DÉCEMBRE 2018



scannez-moi



JE SUIS 100% PUBLIC